

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0  
FDS-nombre : 000000020622  
Type de produit : Mélange  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road 115 Tabor Road  
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA USA  
Téléphone :  
Pour plus d'informations,  
veuillez prendre contact  
avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : anisole

### 2.3. Autres dangers

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

**3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
anisole	100-66-3 01-2119496053-38 202-876-1	Flam. Liq. 3; H226	>= 90 % - < 100 %	
carbonate de propylène	108-32-7 607-194-00-1 01-2119537232-48 203-572-1	Eye Irrit. 2; H319	< 10 %	

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

*Contact avec les yeux:*

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
Oxydes de carbone

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*  
Aspiration sur le site indispensable.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

*Mesures d'hygiène:*  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
anisole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		70,53 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets locaux		20 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
carbonate de propylène	Consommateu rs / Long		17,4 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

	terme - effets systémiques				
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		10mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		10mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
anisole	Eau douce: 0,027 mg/l	
anisole	Eau de mer: 0,0027 mg/l	
anisole	Station de traitement des eaux usées: 30 mg/l	
anisole	Sédiment d'eau douce: 0,745 mg/kg dw	
anisole	Sédiment marin: 0,074 mg/kg dw	
anisole	Sol: 0,133 mg/kg dw	
carbonate de propylène	Eau douce: 0,9 mg/l	Assessment factor: 1000
carbonate de propylène	Eau de mer: 0,09 mg/l	Assessment factor: 10000
carbonate de propylène	Station de traitement des eaux usées: 7400 mg/l	
carbonate de propylène	Sol: 0,81 mg/kg dw	

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

Type de Filtre recommandé:

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection



## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |   |   |
|--|---|---|
| (a) État physique                            | : | liquide   |
| (b) Couleur                                  | : | incolore  |
| (c) Odeur                                    | : | aromatique  |
| (d) Point de fusion/point de congélation     | : | -37 °C<br>anisole   |
| (e) Point/intervalle d'ébullition            | : | 153 - 155 °C<br>à 1.013 hPa<br>anisole                    |
| (f) Inflammabilité                           | : | Non applicable  |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure<br>donnée non disponible |
|  | : | Limite d'explosivité, supérieure<br>donnée non disponible |
| (h) Point d'éclair                           | : | 43 °C<br>Méthode: coupelle fermée                         |
| (i) Température d'auto-inflammation          | : | 475 °C<br>anisole   |
| (j) Température de décomposition             | : | Pas de décomposition en utilisation conforme.             |
| (k) pH                                       | : | donnée non disponible                                     |

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

---

(l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible

(m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
insoluble

(n) Coefficient de partage:  
n-octanol/eau : log Pow 2,11  
Milieu: anisole

(o) Pression de vapeur : 4,7 hPa  
à 25 °C  
anisole

(p) Densité et / ou densité  
relative : 1,000 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

(q) Densité de vapeur  
relative : donnée non disponible

(r) Caractéristiques de la  
particule : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme  
comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 0,99 mPa.s  
à 25 °C  
anisole

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts  
Acides forts et bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**(a) Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 3.854 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 5.000 mg/kg

Substance d'essai: anisole

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

Valeur: > 6,51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Substance d'essai: anisole

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*  
donnée non disponible

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation légère de la peau  
Substance d'essai: anisole

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Résultat: effets légers transitoires  
Substance d'essai: anisole

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

donnée non disponible

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Note: donnée non disponible

**(f) Cancérogénicité:**

Note: donnée non disponible

**(g) Toxicité pour la reproduction:**

Remarques: donnée non disponible

**(h) STOT-exposition unique:**

donnée non disponible

**(i) STOT - exposition répétée:**

Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation ( le nez seulement)  
NOAEL 3.000 mg/kg  
Substance d'essai: anisole  
Méthode: OCDE Ligne directrice 412

**(j) Danger par aspiration:**

donnée non disponible

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

### 11.2. Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Biomasse

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: anisole

CE50

Taux de croissance

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: anisole

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 27 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Substance d'essai: anisole

## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

---

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Résultat: Facilement biodégradable

Substance d'essai: anisole

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas décharger dans l'environnement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID:2222

IMDG:2222

IATA:2222

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID:ANISOLE EN SOLUTION

IMDG:ANISOLE SOLUTION

IATA:Anisole solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID:3

IMDG: 3

IATA: 3

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID:non

Polluant marin: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ,

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

		réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Règlement (CE) no 1907/2006, annexe XIV		Non applicable
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Non applicable

**VOC:**

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), 100 %

**Autres informations relatives au stockage**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire



## HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

anisole : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

carbonate de propylène : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange

**HYDRANAL™ CRM Water Standard 1.0**

34426-40ML

Version 1.7

Date de révision  
21.11.2023

---

dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---